



**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION
D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL À
Monsieur Thomas LAFARIE
Conseiller Municipal,
pour le samedi 7 octobre 2023**

n°23.1820

Le Maire de la Ville de ROYAN,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRÊTÉ

Article 1 : Délégation est donnée le samedi 7 octobre 2023 à Monsieur Thomas LAFARIE, Conseiller Municipal, pour exercer les fonctions d'officier d'Etat Civil (*mariage de Alexis CHEM et Nicolas LIGOT*).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 août 2023

Fait à ROYAN, le 3 août 2023

Le Maire,



Patrick MARENGO